

www.education.gouv.fr/stateval

En 2004, 16 279 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles dans les académies métropolitaines et d'outre-mer, dont 12 940 en externe et 3 339 en interne.

Pour l'ensemble des concours, 71 813 candidats se sont présentés, 31 530 ont été déclarés admissibles et 16 142 ont été admis, soit 907 de plus qu'en 2003 ; le nombre d'admis est légèrement inférieur au nombre de postes. Huit admis sur dix sont recrutés par la voie des concours externes. Parmi ceux-ci, 57 % sont des étudiants qui ont bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres et 84 % sont des femmes. La proportion de candidats admis aux concours externes par rapport aux candidats présents aux épreuves augmente, passant de 18,2 % en 2003 à 19,7 % en 2004, mais ces proportions sont extrêmement variables selon les académies. Si l'on ajoute les candidats admis en liste complémentaire et finalement recrutés, cette proportion passe à 23 %.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2004

À la session 2004,
16 142 candidats ont été admis

16 279 postes ont été ouverts aux concours externes et internes de recrutement de professeurs des écoles. Le nombre total de postes pour l'ensemble des concours externes s'établit à 12 940, dont 12 015 pour les concours externes traditionnels, 782 pour le troisième concours et 143 pour le concours spécial langues régionales (voir l'encadré *ci-dessous*).

Par rapport à la session 2003, le nombre de postes ouverts au titre des concours externes augmente de 940, soit une croissance de 7,8 % (tableau 1).

Les concours internes proposent le même nombre de postes qu'à la session précédente. 3 089 postes ont été ouverts aux premiers concours internes (permettant à des instituteurs titulaires d'accéder au corps des professeurs des écoles) et 250 postes aux

seconds concours internes (ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique). Pour ces derniers, seules douze académies ont organisé des concours.

Sur les 12 940 postes proposés aux concours externes, 12 922 candidats ont été admis. Le taux de rendement admis/postes est donc de 99,9 % alors qu'il était de 100 % à la session 2003.

Aux premiers concours internes, 2 972 candidats ont été reçus, soit un rendement admis/postes de 96,2 %, légèrement plus faible qu'à la session précédente (117 postes n'ayant pas été pourvus dans quatorze départements dont 50 dans le Nord, 23 en Seine-Saint-Denis et 13 dans l'Essonne).

Aux seconds concours internes, 248 candidats ont été reçus. Le taux de rendement admis/postes, qui était de 100 % à la session 2003, passe à 99,2 %.

Le nombre de candidats présents aux concours externes (65 577) a très légèrement diminué (-0,6 %), après une forte hausse entre

Les nouveaux concours de recrutement de professeurs des écoles

Depuis 2002, les sessions des concours de recrutement des enseignants du premier degré se sont différenciées des années précédentes par la mise en place de nouveaux concours. Outre les concours externes traditionnels, un troisième concours externe et un concours spécial langues régionales ont été institués. Les seconds concours internes ont également bénéficié d'un concours spécial langues régionales.

Pour comparer le nombre de postes offerts aux concours externes par rapport aux sessions précédentes (avant 2002), il convient d'additionner le nombre de postes offerts aux concours externes traditionnels avec ceux proposés aux deux nouveaux concours (le troisième concours et le concours spécial langues régionales).

Tableau 1 – Concours de recrutement des professeurs des écoles
Session 2004
France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2004	Inscrits	Présentés	Admis	Inscrits sur liste complémentaire	Taux de réussite (admis/présentés)	Rappel 2003		
							Postes 2003	Admis	Taux de réussite (admis/présentés)
Concours externes	12 015	91 579	61 489	12 039	4 550	19,6	11 080	11 094	17,9
Troisième concours	782	5 303	3 653	747	149	20,4	800	793	21,1
Externe spécial langues régionales	143	596	435	136	10	31,3	120	113	28,0
Total concours externes	12 940	97 478	65 577	12 922	4 709	19,7	12 000	12 000	18,2
Premiers concours internes	3 089	6 885	4 852	2 972	214	61,3	3 089	2 985	57,1
Seconds concours internes	250	2 492	1 384	248	118	17,9	250	250	22,9
Total	16 279	106 855	71 813	16 142	5 041	22,5	15 339	15 235	21,1

Source : MEN-DPE – Traitement DEP B5

la session 2002 et 2003 (+ 31,9 %). La proportion de candidats ayant réussi (admis par rapport aux présents) s'établit à 19,7 %, en augmentation de 1,5 point par rapport à la session 2003, ceci s'expliquant par une augmentation du nombre de postes plus importante que l'augmentation du nombre de candidats.

Le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires (4 709) a baissé de 24 % (6 179 à la session 2003, 7 308 à la session 2002). Sur les 4 709 inscrits sur une liste complémentaire, 2 276 ont finalement été recrutés et affectés sur le terrain (dont 84 pour le troisième concours et 8 pour le concours externe spécial langues régionales). Le total des personnes effectivement recrutées par

les concours externes s'établit donc à 15 198, soit 23 % des présents.

Pour les premiers concours internes, en raison d'une diminution du nombre des présents, le pourcentage d'admis par rapport aux présents augmente de 4,2 points (61,3 % contre 57,1 % à la session 2003).

214 candidats ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces premiers concours internes, ce qui représente 7 % des postes offerts (les listes complémentaires de ces concours ne sont prévues que pour remplacer les désistements de la liste principale).

248 candidats aux seconds concours internes ont été reçus. En raison d'une augmentation du nombre de présents (1 384 contre 1 094 en 2003), la proportion de candidats

ayant réussi (admis par rapport aux présents) diminue de 5 points (17,9 % contre 22,9 % à la session 2003). 118 ont été inscrits sur les listes complémentaires de ces seconds concours internes, parmi lesquels 50 ont finalement été recrutés.

Huit admis sur dix sont recrutés par concours externes

La plus grosse proportion d'admis est donc issue des concours externes (80,1 % des candidats admis et 79,5 % des postes).

Les premiers concours internes totalisent 2 972 reçus, soit 18,4 % des admis. Pour les seconds concours internes, 248 candidats ont été admis, soit 1,5 % des reçus.

On note que le pourcentage d'admis parmi les étudiants des IUFM s'établit à 56,6 % pour l'ensemble des trois concours externes (voir l'encadré ci-dessous). Ce pourcentage global ne reflète pas concrètement les

Tableau 2 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles
(Part des sortants d'IUFM et taux de réussite)
Session 2004

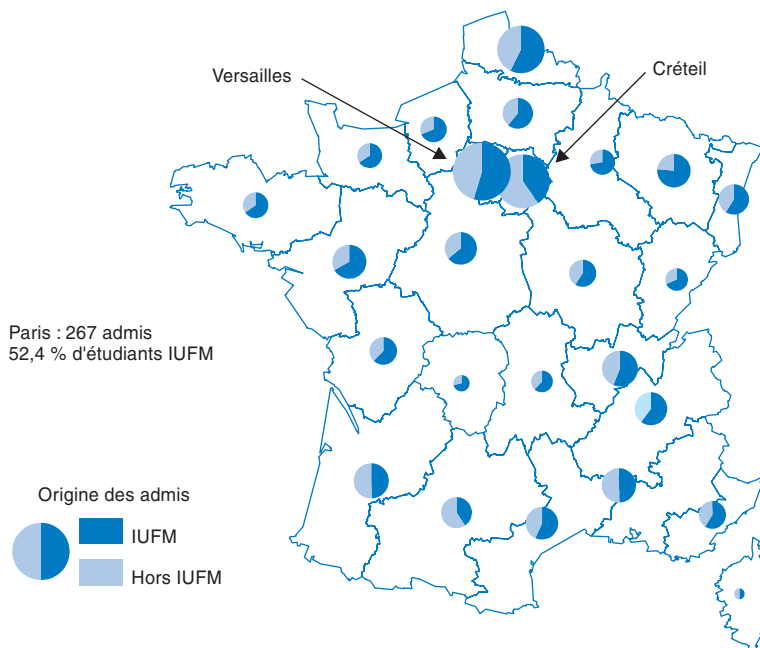
Académies	Présentés	Admis	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)	Liste complémentaire	Taux de réussite (admis/présentés)	Présents/poste
Aix-Marseille	3 688	530	49,1	107	14,4	7,0
Amiens	1 617	420	61,0	184	26,0	3,9
Besançon	1 170	232	68,5	112	19,8	5,0
Bordeaux	3 055	555	49,5	94	18,2	5,5
Caen	2 061	282	65,6	124	13,7	7,3
Clermont-Ferrand	1 973	211	62,1	122	10,7	9,4
Corse	354	51	51,0	0	14,4	6,9
Créteil	3 713	1314	40,3	340	35,4	2,8
Dijon	1 474	330	59,4	193	22,4	4,5
Grenoble	3 305	488	60,2	366	14,8	6,8
Lille	4 428	1028	57,3	66	23,2	4,3
Limoges	614	123	71,5	62	20,0	5,0
Lyon	3 147	580	56,2	299	18,4	5,4
Montpellier	3 495	486	56,8	40	13,9	7,2
Nancy-Metz	2 159	509	76,4	128	23,6	4,2
Nantes	3 011	528	67,0	250	17,5	5,7
Nice	2 027	341	58,9	104	16,8	5,9
Orléans-Tours	3 442	474	64,1	142	13,8	7,3
Paris	1 322	267	52,4	164	20,2	5,0
Poitiers	1 655	350	62,3	143	21,1	4,7
Reims	1 016	286	72,0	123	28,1	3,6
Rennes	2 150	297	65,3	99	13,8	7,2
Rouen	1 565	306	69,0	201	19,6	5,1
Strasbourg	1 469	415	59,0	153	28,3	3,5
Toulouse	3 055	430	40,7	147	14,1	7,1
Versailles	5 347	1512	54,6	711	28,3	3,5
Guadeloupe	720	115	45,2	54	16,0	6,3
Guyane	382	117	44,4	34	30,6	3,3
Martinique	700	95	46,3	21	13,6	7,4
La Réunion	1 463	250	45,6	126	17,1	5,9
France métró + DOM	65 577	12 922	56,6	4 709	19,7	5,1

Source : MEN-DPE – Traitement DEP B5

Les instituts universitaires de formation des maîtres

Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont notamment pour mission la formation initiale des enseignants du premier et du second degré. À ce titre, ils préparent aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, comme aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. Ces concours sont ouverts aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires. La première année d'IUFM permet aux étudiants de préparer le concours. Reçus, ils suivent une deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM, à l'issue de laquelle ils sont titularisés en tant que professeurs des écoles.

Admis aux concours externes de professeurs des écoles
Part des sortants d'IUFM
Session 2004



disparités importantes qui apparaissent selon les académies (de 40,3 % à Créteil à 76,4 % à Nancy). Les académies qui ont la proportion la plus importante d'admis ayant suivi une formation en IUFM sont celles de Nancy, Reims, Limoges et Rouen. Les académies qui ont les proportions les plus faibles sont celles de Créteil, Toulouse et les DOM (tableau 2 et carte).

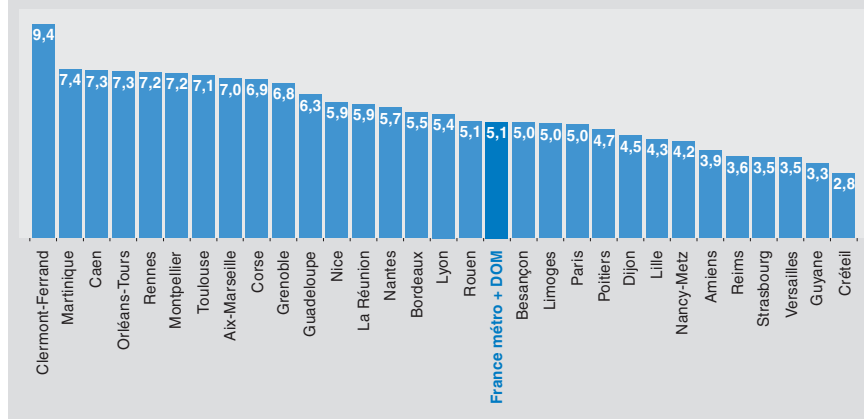
Le nombre de candidats par poste varie selon les académies

Il faut noter des différences entre académies selon le nombre de candidats présentés par poste. Toutes les académies ont pourvu les

postes offerts aux concours externes « traditionnels » (contrairement au troisième concours et aux concours externes spéciaux), mais le nombre de candidats se présentant pour un poste varie. En effet, d'une part le nombre de postes offerts est différent selon chaque académie mais, d'autre part, le nombre de présents varie également. Ainsi, alors qu'à Créteil il y a moins de trois candidats par poste, les académies de Clermont-Ferrand, La Martinique, Caen, Orléans-Tours, Rennes, Montpellier, Toulouse et Aix-Marseille ont au moins sept candidats présents aux épreuves par poste (tableau 2 et graphique 1).

1. Les résultats concernant la répartition des admis selon la discipline de recrutement ne s'appliquent qu'aux titulaires de licence ou de maîtrise. En effet, la discipline n'est pas renseignée pour les autres diplômés.

Graphique 1 – Nombre de présents par poste aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles Session 2004



Les candidats admis sont toujours très majoritairement des femmes

La moyenne d'âge des candidats admis aux concours externes est de 26 ans, alors que celle des admis aux seconds concours internes est de 30 ans et celle des admis aux premiers concours internes est de plus de 42 ans.

Sur les 12 922 candidats aux concours externes inscrits sur les listes principales, 10 909 sont des femmes (soit 84,4 %). La proportion de femmes est légèrement plus faible pour les concours internes avec 76,7 % pour les premiers concours internes et 77,4 % pour les seconds concours internes (graphique 2). Rappelons que sur l'ensemble de la population enseignante du premier degré public, au 31 janvier 2004, la part des femmes est de 79,3 %.

Des candidats aux origines variées

43,4 % des candidats admis aux concours externes n'ont pas préparé le concours en IUFM (tableau 3). Parmi ceux-ci, 14 % sont des candidats libres, 8,6 % des demandeurs d'emploi, 6 % des aides-éducateurs et 8,5 % des agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale (instituteurs suppléants, maîtres-auxiliaires, professeurs contractuels, maîtres d'internat, surveillants d'externat et assistants d'éducation).

70 % des admis aux concours externes sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau bac + 3, 17 % d'une maîtrise ou d'un diplôme d'un niveau bac + 4, 5 % d'un DEA, d'un DES ou d'un DESS. Précisons que 3,4 % des candidats admis sont titulaires d'autres titres ou dispensés de diplôme. Par rapport à 2003, on constate que le pourcentage des admis titulaires d'une licence reste quasi inchangé, mais que le pourcentage d'admis titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 augmente de plus de 1 point (tableau 4).

Sur les 10 330 admis aux concours externes « traditionnels » titulaires d'une licence ou d'une maîtrise¹, 10,8 % ont un diplôme de sciences de l'éducation, 9,4 % de lettres, 8,9 % d'histoire et 8,5 % de biologie ou de géologie. Les taux de réussite des diplômés en disciplines scientifiques sont parmi les

Graphique 2 – Répartition par sexe des admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles (en %)
Session 2004

France métropolitaine + DOM

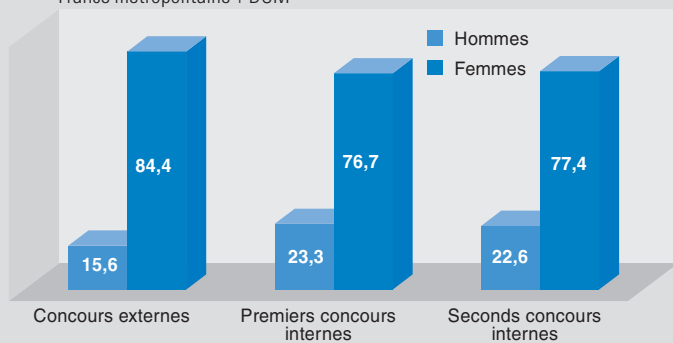


Tableau 3 – Origine des admis aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles
Session 2004

France métropolitaine + DOM

Concoures externes	Session 2004		Session 2003	
	Admis	%	Admis	%
Étudiants des IUFM	7 315	56,6	6 627	55,2
Candidats libres	1 803	14,0	1 831	15,3
Demandeurs d'emplois	1 114	8,6	947	7,9
Aides-éducateurs	770	6,0	1 145	9,5
Autres professions-secteur privé	646	5,0	588	4,9
Agents non titulaires du MEN	1 095	8,5	643	5,4
Fonctionnaires et stagiaires de l'État (hors Éducation nationale)	139	1,1	159	1,3
Autres	40	0,3	60	0,5
Total	12 922	100,0	12 000	100,0
Premiers concours internes (Hors académie de la Réunion 72 admis)	Session 2004		Session 2003	
	Admis	%	Admis	%
Instituteurs « adjoints » (2)	2 206	76,1	1 985	72,4
Directeurs d'école	323	11,1	356	13,0
Instituteurs spécialisés	254	8,8	297	10,8
Instituteurs maîtres formateurs	63	2,2	43	1,6
Instituteurs maîtres formateurs auprès d'un IEN	40	1,4	42	1,5
Directeurs d'établissement spécialisé	14	0,5	17	0,6
Total	2 900	100,0	2 740	100,0
Seconds concours internes	Session 2004		Session 2003	
	Admis	%	Admis	%
Élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne	18	7,3	23	9,2
Agents non titulaires de l'Éducation nationale	166	66,9	130	52,0
Enseignants du privé	1	0,4	3	1,2
Non-enseignants du MEN	10	4,0	12	4,8
Fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale)	50	20,2	82	32,8
Autres	3	1,2		
Total	248	100,0	250	100,0

Source : MEN-DPE – Traitement DEP B5

Les inscrits sur les listes complémentaires ont un niveau de diplômes sensiblement égal à celui des admis sur listes principales : 72 % des inscrits sur les listes complémentaires sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau bac + 3 contre 70 % des admis sur listes principales. Le pourcentage d'admis titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 est légèrement plus important pour les admis sur les listes principales que pour ceux inscrits sur les listes complémentaires : 5,1 % contre 4,1 %.

Sur un effectif de 12 922 candidats admis aux concours externes, 37 sont des ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne.

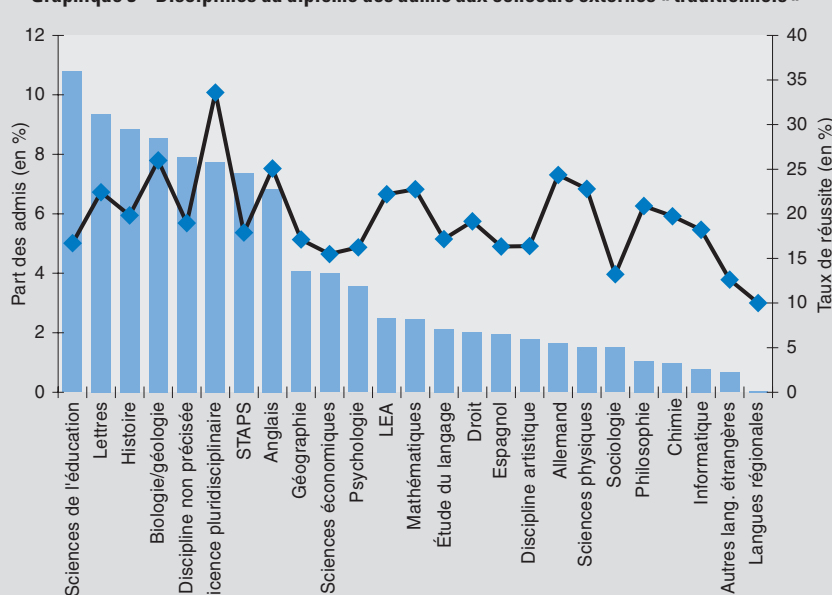
Sur un effectif de 2 900 candidats admis (sans La Réunion), 76,1 % des professeurs des écoles issus des premiers concours internes étaient antérieurement instituteurs « adjoints »², 11,1 % directeurs d'école et 8,8 % instituteurs spécialisés (tableau 3). La quasi-totalité des admis aux premiers concours internes sont des instituteurs du département au titre duquel ils ont concouru.

2. Instituteurs adjoints : instituteurs non spécialisés et non directeurs d'école, chargés de classes.

meilleurs (23 % pour les diplômés de mathématiques et sciences physiques et 26 % pour les diplômés de biologie ou géologie) alors que celui des diplômés des sciences de l'éducation est parmi les plus faibles (16,7 %) avec les diplômés de sciences économiques (15,5 %) et de sociologie (13,2 %). Mais le meilleur taux de réussite est détenu par les titulaires d'une licence pluridisciplinaire (34 %). Cette licence a été créée notamment pour répondre aux besoins des étudiants préparant des concours qui requièrent une formation assez généraliste (tableau 5 p.5 et graphique 3).

Le niveau de diplôme varie selon les différents concours externes. En effet, 78 % des admis aux concours externes langues régionales sont titulaires d'une licence contre 62 % des admis aux troisièmes concours.

Graphique 3 – Disciplines du diplôme des admis aux concours externes « traditionnels »



Plus de deux admis sur trois aux seconds concours internes sont non-titulaires du MEN

Sur un effectif de 248 candidats admis aux seconds concours internes, on compte 67 % d'agents non titulaires de l'Éducation nationale, 20 % de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale) et 7 % d'élèves professeurs du cycle préparatoire. Par rapport à 2003, on constate que la proportion d'agents non titulaires du MEN admis aux seconds concours internes a augmenté de plus de 14 points (*tableau 3*).

60 % sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent à trois années d'études supérieures, 17 % d'une maîtrise ou d'un diplôme de niveau bac + 4 et 6 % d'un DEA, d'un DES ou d'un DESS. Par rapport à 2003, la part d'admis aux seconds concours internes titulaires d'un diplôme équivalent à cinq années d'études supérieures a augmenté de 4,5 points (*tableau 4*).

Paola Michel, DEP B5

Pour en savoir plus

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2001 », *Note d'Information* 03.43, MEN-DEP, août 2003.

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2000 », *Note d'Information* 02.19, MEN-DPD, avril 2002.

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 1999 », *Note d'Information* 00.49, MEN-DPD, décembre 2000.

Tableau 4 – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles

Session 2004

France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2004		Rappel 2003
	Admis	%	%
Licence – Bac + 3	9 031	69,9	70,2
Maîtrise – Bac + 4	2 204	17,1	17,7
DEA-DES-DESS	656	5,1	4,0
Doctorat	76	0,6	0,7
Titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2	186	1,4	2,3
Titulaires d'autres titres	271	2,1	1,8
Diplôme délivré par une grande école	83	0,6	0,6
Dispensés de diplôme	172	1,3	1,4
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	243	1,9	1,3
Total	12 922	100,0	100,0
Seconds concours internes	Session 2004		Rappel 2003
	Admis	%	%
Licence – Bac + 3	149	60,1	58,4
Maîtrise – Bac + 4	43	17,3	19,6
DEA-DES-DESS	16	6,5	2,0
Doctorat	3	1,2	1,2
Titulaires d'autres titres	32	12,9	14,4
Dispensés de diplôme	4	1,6	4,0
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	1	0,4	0,4
Total	248	100,0	100,0

Source : MEN-DPE – Traitement DEP B5

Tableau 5 – Disciplines des diplômés des candidats aux concours externes « traditionnels »

Session 2004

France métropolitaine + DOM

Disciplines	Présents	Admis	Part des admis (en %)	Taux de réussite (admis/présents)
Sciences de l'éducation	6 669	1 114	10,8	16,7
Lettres	4 308	966	9,4	22,4
Histoire	4 616	915	8,9	19,8
Biologie / géologie	3 398	883	8,5	26,0
Discipline non précisée	4 314	818	7,9	19,0
Licence pluridisciplinaire	2 378	799	7,7	33,6
STAPS	4 254	761	7,4	17,9
Anglais	2 819	707	6,8	25,1
Géographie	2 447	419	4,1	17,1
Sciences économiques	2 667	413	4,0	15,5
Psychologie	2 259	367	3,6	16,2
LEA	1 158	257	2,5	22,2
Mathématiques	1 112	253	2,4	22,8
Étude du langage	1 276	219	2,1	17,2
Droit	1 086	208	2,0	19,2
Espagnol	1 224	200	1,9	16,3
Discipline artistique	1 117	183	1,8	16,4
Allemand	698	170	1,6	24,4
Sciences physiques	693	158	1,5	22,8
Sociologie	1 180	156	1,5	13,2
Philosophie	522	109	1,1	20,9
Chimie	517	102	1,0	19,7
Informatique	445	81	0,8	18,2
Autres langues étrangères	539	68	0,7	12,6
Langues régionales	40	4	0,0	10,0
Total	51 736	10 330	100,0	20,0

Source : MEN-DPE – Traitement DEP B5

Champ : candidats aux concours externes « traditionnels » titulaires d'une licence ou d'une maîtrise.

Définitions et source

Concours externes

Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années au moins d'études post-secondaires.

Premiers concours internes

Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes

Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.

Troisième concours

Concours ouverts aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins au cours des cinq années précédant la date

de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation et d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins trois années. À titre transitoire, les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années peuvent se présenter à ce concours jusqu'à la session 2004.

Listes complémentaires

Après avoir servi à pourvoir les postes restés vacants par suite de démissions ou de radiations de candidats admis, ces listes complémentaires constituent une « réserve » à laquelle il est fait appel lorsque des vacances d'emploi surviennent après le concours. Les candidats sont nommés stagiaires et exercent le métier d'enseignant jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis ils complètent leur formation professionnelle au cours de l'année suivante avec les stagiaires admis à la nouvelle session du concours.

Source

Les données proviennent d'une enquête réalisée par la Direction des personnels enseignants (bureau de la gestion déconcentrée du premier degré), les calculs sont effectués par DEP B5.